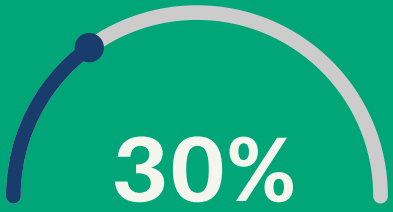




Chantier régional en habitation et logement

Bâtir un langage commun en habitation au Centre-du-Québec

Logements abordables en fonction du ménage



Un logement abordable est un logement dont le coût ne dépasse pas 30 % du revenu brut du ménage en incluant les coûts d'électricité et de chauffage.

Logements abordables en fonction du marché

Dans le contexte québécois et centricois, un logement abordable selon une approche 80/20 est un logement dont le coût est adapté à la capacité de payer des ménages faisant partie des 80 % inférieurs de l'échelle des revenus du marché local.



Logements sociaux publics et sociaux communautaires

« Les logements sociaux publics sont gérés par les offices d'habitation, tandis que la gestion des logements sociaux communautaires est assurée par les organismes sans but lucratif (OSBL), les coopératives d'habitation et les offices d'habitation (OH). » (Ministère de la Santé et des Services sociaux & Société habitation du Québec)

Ces logements désignent des logements dont le prix du loyer est généralement inférieur au prix du marché et destinés principalement aux ménages à faible ou modeste* revenu et selon les différents critères de structures



Logements hors marchés



Le logement hors marché désigne un logement locatif dont l'objectif du gestionnaire n'est pas de créer la maximisation du profit. Il ne s'associe pas aux dynamiques de la spéculation du marché et vise à offrir, de façon durable, des logements stables et financièrement accessibles à long terme.